



Création jardin partagé

Par **bobby92**, le **08/10/2014 à 23:09**

Bonsoir,

Je souhaiterais créer un jardin partagé dans ma copropriété sur un espace vert (15m x 5m sur parties communes) qui contient déjà un massif de fleurs. Je voulais installer des carrés potager et les faire gérer par un groupe de copropriétaire ou une association

J'ai appelé notre syndic qui m'a dit à ma grande surprise qu'il fallait tout d'abord passer par une modification du règlement de copropriété !! (très couteuse soit dit en passant)

Quelles sont les étapes à respecter pour réaliser ce projet le plus simplement possible. La modification du règlement de copropriété est-elle obligatoire ?

Par avance merci pour vos retours.

Bob

Par **pieton78**, le **11/10/2014 à 18:04**

Bonsoir à vous:

En principe oui votre syndic a raison. Il y a modification de la destination d'une partie commune!

Si vous voulez planter des légumes à la place de fleurs moches et de l'herbe mal taillée par un jardinier qui coûte...

Posez la question en A-G (LR-AR au syndic plus d'un mois avant la date de l'A-G - date que vous ne connaissez pas!) et si vous obtenez la majorité de l'art. 25 (501/1000e) vous ne risquez pas grand chose.

Faites un sondage auprès des résidents avant de vous lancer.

Par **bobby92**, le **11/10/2014 à 22:16**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse

Je n'avais pas précisé que les carrés potager sont des bacs hors sol.

Ce qui signifie que l'espace vert ne changerait pas de fonction : et donc il n'y aurait pas

besoin de modifier le règlement de copropriété -> confirmation du syndic :) ouf